



Payer une facture a une entreprise en liquidation judiciaire

Par **Leslandes**, le **07/12/2021** à **18:59**

Bonjour, une entreprise à réaliser la pose et la fourniture d'un chauffe-eau dans ma maison en construction. Quelques temps après, il doit fermer son entreprise. Je reçois la facture qu'après sa fermeture. Suis-je dans l'obligation de la payer ? Merci de votre reponse

Par **miyako**, le **07/12/2021** à **20:57**

Bonsoir,

[Cassation commerciale, 22 février 2017, n° 15-13899](#)

Si la facture émane directement de l'entreprise ,il ne faut surtout rien payer. Ce n'est que si c'est le mandataire liquidateur qui vous l'adresse directement que vous aurez à payer directement entre les mains du mandataire. Dans le cas contraire ,vous risqueriez d'avoir à la payer 2 fois.

Cordialement